



# SENEGAL

## PERSPECTIVE SYNDICALE SUR LES ODD

#HLPF2022

**LES  
TRAVAILLEURS  
RÉCLAMENT UN NOUVEAU  
CONTRAT SOCIAL POUR  
LA RELANCE ET LA  
RÉSILIENCE**

### COVID-19 : LES TRAVAILLEURS ATTENDENT DES RÉPONSES DURABLES À LA CRISE

Le gouvernement du Sénégal a adopté un Programme de résilience économique et sociale (PRES) pour atténuer les effets de la pandémie, dont le fonds « FORCE Covid-19 ». Les mesures sanitaires visaient à contenir la propagation du virus, à informer la population, à vacciner gratuitement et à améliorer les soins de santé. Le soutien économique a consisté en un allègement des dettes et des charges financières et fiscales pour les entreprises locales, et en des aides directes aux secteurs les plus touchés. Sur le marché du travail, il y a eu un moratoire sur les licenciements (maintenant levé), des compensations pour les retenues sur salaire ou les réductions d'horaires, un encouragement du télétravail, un programme d'urgence pour l'emploi des jeunes et un soutien aux agriculteurs. La protection sociale a pris la forme d'une aide alimentaire et d'une aide au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité.

Les syndicats ont été impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du fonds FORCE Covid-19, et ont participé au dialogue social sur l'intégration des aides aux travailleurs informels dans le plan de relance national. Les syndicats ont appelé à un soutien continu aux personnes et aux entreprises, y compris dans le secteur informel. Pour assurer une relance durable, la protection sociale devrait être élargie à tous, y compris aux plus vulnérables et aux migrants, avec des indemnités de maladie dès le premier jour. Le gouvernement devrait aussi garantir un accès universel aux soins de santé.

### LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS ?

Le gouvernement du Sénégal a intégré les ODD à son Plan Sénégal Émergent (PSE), stratégie politique nationale mise en œuvre au travers de plans d'action prioritaires quinquennaux inclus dans les plans de développement sectoriel des différents ministères. Le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération supervise la mise en œuvre des ODD par le biais de sa Direction de la planification et d'un cadre harmonisé de suivi et d'évaluation.

S'agissant de la mise en œuvre des ODD, la pandémie a hélas impacté les programmes nationaux et la disponibilité des ressources. Malgré ses mesures d'expansion fiscale et de consolidation budgétaire, le Sénégal est entré en récession en 2020. Des programmes de développement, notamment rural et agricole, sont en place, et les ressources allouées à des services comme la santé et l'éducation dans le budget de l'État ont augmenté ces dernières

années. Il faudra cependant plus d'efforts pour réduire la pauvreté, créer des emplois et améliorer les conditions de vie, surtout en zones rurales. L'accès aux services de base, notamment l'eau, l'assainissement et l'éducation, reste problématique.

Les syndicats demandent à être impliqués davantage dans les plans et programmes nationaux de mise en œuvre des ODD. Ils ne reçoivent que peu d'informations de la part du gouvernement et n'ont été associés aux processus de rapports gouvernementaux que cette année. Il n'y a eu aucune consultation pendant plus de deux ans. Le dialogue social ne concerne que certains secteurs bien précis, au travers du Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS).

#### TRANSPARENCE



Accès régulier à des informations limitées

#### CONSULTATION



Pas de consultation

#### DIALOGUE SOCIAL



Les partenaires sociaux contribuent individuellement au plan national des ODD



# LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL ?

La pauvreté et l'insécurité alimentaire étaient en recul depuis une dizaine d'années, mais la pandémie a changé la donne et il sera difficile d'atteindre **l'objectif 1.1 (éradiquer l'extrême pauvreté pour tous)**. En 2021, 28,9 % de la population vivait dans l'extrême pauvreté, et 30,1 % sous le seuil de pauvreté national. L'indice de développement humain (IDH) du Sénégal est « faible », à 0,512. Aujourd'hui, la protection sociale ne concerne que 20 % de la population (**objectif 1.3 : systèmes et mesures de protection sociale**), malgré les programmes élargissant l'accès des travailleurs informels et des bas salaires à l'aide sociale et aux soins de santé.

Au Sénégal, l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans la loi et des légères améliorations sont à signaler, même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir. Nous manquons de données officielles concernant **l'objectif 5.4 (reconnaître et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés)**, mais selon les syndicats, les femmes effectuent la majeure partie des travaux domestiques non rémunérés. Les femmes représentent 34,3 % des emplois informels et peu rémunérés. Au titre de **l'objectif 5.5 (participation entière et effective des femmes et accès égalitaire aux fonctions de direction)**, les femmes occupent désormais 43 % des sièges parlementaires. Toutefois, on ne les retrouve que rarement aux fonctions de direction, car même si leur taux d'achèvement du premier cycle des études secondaires est en hausse et atteint les 41 %, elles ne sont toujours que 10,3 % à faire des études. La budgétisation sensible au genre n'est pas encore une réalité.

L'économie sénégalaise étant largement informelle (88 %) et précaire (64,6 %), en particulier pour les femmes et les personnes handicapées, **l'objectif 8.3 (activités productives, création d'emploi décent et formalisation)** est toujours loin d'être une réalité. Le taux de chômage général a atteint les 20 % en 2021, ce qui freine les progrès au titre de **l'objectif 8.5 (plein emploi productif et travail décent)**. L'objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation) n'est pas mieux engagé : la proportion était de 32,7 % en 2019, les femmes (44,2 %) étant plus touchées que les hommes (21,6 %). Un dispositif national de promotion de l'emploi des jeunes est en place, mais ses retombées n'ont pas encore été évaluées. Le Sénégal doit toujours s'attaquer à la mendicité forcée des enfants dans les écoles coraniques, à la servitude domestique, aux apprentissages non rémunérés et au travail dans les mines pour atteindre **l'objectif 8.7 (éradiquer le travail forcé et des enfants)**. Bien que le Sénégal ait ratifié

les Conventions de l'OIT dans le cadre de l'objectif 8.8 (droits des travailleurs et sécurité au travail), c'est leur mise en œuvre effective qui se révèle compliquée. Les travailleurs n'ont souvent pas connaissance de leurs droits, les syndicats manquent de moyens et le système juridique souffre de lenteurs. La négociation collective n'est pas toujours considérée comme prioritaire et les accords ne sont pas systématiquement respectés, ce qui entraîne des tensions sociales et de fréquentes grèves. La densité syndicale était de 22,6 % en 2015, et se concentrait principalement dans le secteur public.

Des progrès restent à faire pour que le Sénégal atteigne **l'objectif 10.4 (adopter des politiques budgétaires, salariales et sociales, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, étant donné qu'en 2018, la part des personnes dont le salaire figure parmi les 10 % des revenus les plus élevés représentait 30,5 % du PIB, tandis que les personnes gagnant les 20 % des revenus les moins élevés représentaient 7,1 % du PIB, sachant que le secteur informel, d'une taille considérable, n'est pas pris en compte correctement dans les statistiques. Le salaire minimum a augmenté en 2018 mais demeure insuffisant face à l'inflation. La liberté syndicale des travailleurs migrants est protégée, mais les syndicats souhaiteraient avoir davantage leur mot à dire en matière de politique migratoire au titre de **l'objectif 10.7 (migration)**.

Le Sénégal est sur la bonne voie s'agissant de **l'objectif 13.2 (mesures sur le climat dans les politiques, les stratégies et la planification nationales)** et met en œuvre des programmes dans le cadre de ses plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques, avec la participation des syndicats.

Concernant **l'objectif 16.3 (état de droit et accès égalitaire à la justice)**, toutes les régions du Sénégal possèdent des tribunaux du travail, mais il reste difficile et coûteux d'accéder à la justice, sans compter que les procédures prennent du temps et que les décisions ne sont pas systématiquement appliquées. Le budget consacré à l'aide juridique est insuffisant et de nombreux Sénégalais en ignorent l'existence. Les syndicats signalent des atteintes aux droits du travail au titre de **l'objectif 16.10 (accès à l'information et libertés fondamentales)**.

## LES SYNDICATS DEMANDENT DE NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

Pour que la relance et la résilience au sortir de la crise soient axées sur les ODD, les syndicats exhortent le gouvernement à :

- Remanier le Plan Sénégal Émergent et les autres plans pour faire des ODD une priorité et garantir l'allocation de ressources suffisantes pour leur mise en œuvre.
- Adapter les ODD aux réalités nationales et aux besoins de la population.
- Communiquer réellement sur les programmes des ODD, qui restent inconnus de la plupart des Sénégalais. Impliquer davantage d'acteurs non étatiques, d'élus locaux, d'associations rurales et de relais communautaires pour que la population se familiarise avec ces programmes et les fasse siens.
- Mettre l'accent sur les programmes sociaux pour amorcer un réel recul de la pauvreté et augmenter le salaire minimum. Œuvrer à la relance économique post-pandémie au travers de politiques spécifiques et concrètes en faveur d'emplois verts et décents et d'une protection sociale universelle.
- Promouvoir une « transition juste » vers une croissance écologique et climatiquement neutre, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.



Cette publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.